

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

### Réunion plénière du 9 novembre 2017 Saint-Paul-lez-Durance – Château de Cadarache

Convocation en date du 27 octobre 2017.

**Ordre du jour :** Le nouveau PPI de Cadarache.

**Présents :**

- M. BAUX, Adjoint au Maire de Gréoux-les-Bains
- M. BEAUMONT, Staff Committee d'ITER Organization
- Mme BERGER, Chargée de communication de la CLI
- M. BIGOT, Directeur général d'ITER Organization
- Mme BROCHIER, Association FNE 04
- M. BRUGUERA, Syndicat CGT
- M. BRUNEL, représentant du CEA Cadarache
- M. CIPRIANO, Adjoint au Maire de Rians
- Mme DAILCROIX, Expert Communication
- M. FLEUROT, Cellule de Sûreté du Centre de Cadarache
- M. FOURCAUD, Secrétaire Général de la CLI
- M. FREGEAC, Vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, Métropole Aix-Marseille Provence, Vice-président de la CLI
- Mme GALLET, Chef de la Mission Gestion des risques et Déplacements, Département de Vaucluse
- M. GONZALEZ Jean-Marie, Chargé de mission, Département de Vaucluse
- M. HANNECART, Association FNE 84
- M. HUGOU, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier
- M. LOMBARD, Adjoint au Maire de Ginasservis
- M. MAILLIAT, Expert Sûreté nucléaire
- M. MANCER, Maire de Rians
- Mme MARCEL, Association FARE Sud
- M. MARCELET, Association FNE 84

- M. MEHAUT, Association CDEJP
- M. MEISSAT, Direction de la prévention des risques, Métropole Aix-Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix
- M. MERCIER, Syndicat CFE-CGC
- Mme NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- Mme PHILIP DE PARSCAU, Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Mme PINGUET, Conseillère municipale de Beaumont-de-Pertuis
- M. PIZOT, Maire de Saint-Paul-Lez-Durance
- M. REBOLLO, Syndicat CFDT
- Mme ROSANVALLON, ITER Organization
- M. ROUGIER, Adjoint au Maire de Jouques
- M. RUDONI, Association UFC Que Choisir
- Mme SAEZ, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de la CLI
- Mme TELLIER, Association FNE 04
- Mme TESTE, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Direction Environnement
- M. THYS, Association FNE 83
- M. VIREY, Association CLCV
- M. WELLHOFF, Association CDEJP

**Excusés :**

- M. AUBERT, Député de Vaucluse
- Mme AUGHEY, Conseillère régionale
- M. CHAMPARNAUD, Syndicat CGT
- M. COLETTI, Expert Risques
- M. MASSEY, Conseiller municipal de Sainte-Tulle
- M. PERRIN, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- M. PINATEL, Syndicat FO
- Mme VINCENDEAU, Conseillère départementale du Var

## PROCES-VERBAL

**Mme Saez**, *Présidente de la CLI*, ouvre la réunion. Elle remercie M. Bonnet, excusé et représenté par M. Brunel, d'accueillir la CLI au Château de Cadarache, dans la salle du concile. Elle salue aussi la présence de M. Bigot, Directeur d'ITER et souhaite la bienvenue à Mme Rosanvallon, qui remplace Mme Rodriguez-Rodrigo comme interlocuteur de la CLI à ITER Organization.

Elle excuse l'absence de M. Gouteyron, Sous-préfet d'Aix, qui a un empêchement. Celui-ci devait présenter le nouveau PPI de Cadarache. Il lui a certifié qu'il viendra rendre compte aux membres de la CLI de l'exercice de Cadarache des 14 et 15 novembre et répondra aux demandes et questions formulées par la CLI sur le PPI, restées sans réponse à ce jour.

Elle demande à M. Fleurot de la Cellule de Sécurité et Matières Nucléaires du CEA de Cadarache de présenter les principaux scénarios d'accidents pris en compte pour le PPI de Cadarache.

**M. Fleurot**, *Cellule de Sécurité du Centre de Cadarache*, indique qu'il présentera les critères qui conduisent à déclencher le PPI [*diapositives de la présentation en annexe*].

### Le Centre de Cadarache

Le Centre CEA de Cadarache est le plus grand centre de recherche européen sur les énergies bas carbone – 1 600 hectares, 900 clôturés, plusieurs entreprises sur le site.

### Les orientations et les programmes, les missions du Centre de Cadarache

Elles se situent sur plusieurs axes. 1. soutenir le parc électronucléaire actuel ; 2. Préparer les réacteurs de demain, donc la génération 4 ; 3. Aider à explorer l'énergie de fusion, notamment avec l'outil Tore Supra, et promouvoir les énergies alternatives aux énergies fossiles – le solaire et les biocarburants.

Pour assurer ces missions, le CEA dispose de plusieurs installations qu'on peut regrouper en plusieurs types : des réacteurs, des installations de stockage de déchets, des laboratoires et usines.

### Les situations accidentelles

Toutes ces installations nécessaires au développement des programmes du CEA, peuvent conduire à des incidents et situations accidentelles, regroupés par grandes familles, qui sont les critères d'enclenchement du PPI : 1. la fusion d'éléments combustibles dans un réacteur expérimental ; 2. un accident de criticité ; 3. un incendie de grande ampleur ; 4. une chute d'avion ; 5. un séisme ; 6. une constatation d'augmentation d'activité des doses mesurées en limite de site.

Ces critères permettent de couvrir l'ensemble des types d'installation. Le premier est spécifique pour les réacteurs et les autres permettent de couvrir les incidents sur l'ensemble des types d'installations sur le Centre.

### PPI et mesures de sauvegarde urgentes

Le déclenchement du PPI à la suite d'un accident est de la responsabilité du préfet, néanmoins le CEA peut décider de mettre en œuvre certaines mesures du PPI en phase réflexe pour les incidents, les accidents brutaux à cinétique rapide susceptibles de conduire à des conséquences notables à l'extérieur du site dans les six heures. Ces mesures se limitent à déclencher les sirènes PPI qui permettent d'alerter rapidement les populations avoisinantes, à alerter immédiatement les autorités et les services compétents, et à demander au préfet la mise en œuvre des dispositions du PPI.

**Mme Saez** remercie M. Fleurot et ouvre la discussion.

**M. Wellhoff**, *représentant du Comité de défense de l'environnement de Jouques et Peyrolles*, souhaite revenir sur le sujet qui lui tient à cœur : avoir un centre de secours qui soit à la hauteur de ce risque. Il demande des précisions car à la réunion du 10 octobre dernier, M. Bonnet a indiqué que tant que le Réacteur Jules Horowitz ne serait pas construit, il ne lui paraissait pas nécessaire de construire un centre de secours capable de résister aux séismes. Or des bâtiments du centre de secours actuel ne résisteraient pas alors que certains types d'accidents nécessiteraient une intervention des pompiers spécialisés de Cadarache. Il demande comment ce chantier qui lui paraît tout à fait nécessaire, va être mis en œuvre dans de bonnes conditions, et pour que les pompiers aient de bonnes conditions de travail.

**M. Brunel**, *représentant du CEA Cadarache*, répond que M. Bonnet n'a pas dit cela mais a simplement dit que le CEA est actuellement dans une phase de réflexion. Il y a eu plusieurs projets et une date de construction avait été initialement fixée mais des événements internes sont intervenus concernant la capacité de ce bâtiment à remplir certaines fonctions. Une date est aujourd'hui annoncée qui est à l'horizon de la divergence du Réacteur Jules Horowitz. Néanmoins, des mesures compensatoires ont été prises qui permettent d'utiliser les moyens de secours, même si le bâtiment actuel est gravement détérioré. C'est par exemple des moyens, déployés dans une zone où il n'y a pas de bâtiment, qui sont disponibles et peuvent être utilisés en cas de besoin. En 2017, deux exercices ont été faits avec un scénario d'écroulement complet du bâtiment et a été testé un PC de secours dans le bâtiment Magenta adapté pour résister aux séismes conformément à la réglementation actuelle. L'ensemble de l'équipe directoriale plus une partie des équipes qui gèrent la crise se sont déplacés dans ce bâtiment pour en mesurer les possibilités et évaluer les difficultés à être déportés dans un bâtiment différent du bâtiment initial, au niveau des communications, etc. Et lors du deuxième exercice, ce PC de secours était non utilisable et un PC mobile a été utilisé, notamment pour le SDIS. Ce PC mobile a été alors positionné en fonction de la météo et du vent dans une zone qui n'était pas affectée par la contamination générée par le déplacement d'air qui emporte la radioactivité. Il existe donc des moyens compensatoires qui permettent de gérer la crise dans ces conditions. Néanmoins, une réflexion est effectivement engagée avec les spécialistes, notamment les professionnels de la FLS (Forces de Sécurité Locale), pour construire un bâtiment qui corresponde à toutes les contraintes. Contraintes de sécurité d'intervention, mais aussi contraintes liées à la vie dans le bâtiment, puisque les gens qui vont porter secours ou intervenir en milieu nucléaire vont loger dans ce bâtiment-là.

**Mme Saez** propose de donner la parole au représentant de l'ASN.

**M. Le Brozec**, *adjoint au chef de la Division de Marseille de l'Autorité de Sûreté Nucléaire*, indique que l'ASN n'avait pas prévu de présentation mais qu'il va s'exprimer rapidement sur le nouveau PPI du Centre. Ce nouveau PPI permet de prendre en compte l'évolution récente des activités sur le Centre de Cadarache puisqu'un certain nombre d'INB ont été ou sont en cours de désentreposage, et d'autres entrent dans une phase de démantèlement. Cette évolution fait qu'on a un changement en termes de gestion de risques et ceci est pris en compte dans le nouveau PPI. Sont également prises en compte des actualités ou des éléments qui vont devenir des actualités, notamment des mises en service au niveau des INBS-PN ou du RJH à plus long terme. L'ASN est satisfaite de cette mise à jour du PPI. C'est satisfaisant d'un point de vue de la gestion de crise puisque cela s'inscrit dans le cadre de la démarche de défense en profondeur. Le PPI est au cinquième niveau, celui qui incombe aux pouvoirs publics, sachant que les quatre premiers niveaux incombent à l'exploitant. On est donc sur la gestion de crise en cas d'accident grave. Dans le cas de l'enclenchement d'un PPI, l'ASN serait mobilisée auprès du préfet, notamment en tant qu'expert technique.

Pour ce qui concerne le bâtiment de gestion de crise, le renforcement ou de construction d'un nouveau bâtiment s'inscrit dans la démarche post-Fukushima qui a suivi l'accident grave de Fukushima en 2011. Une prescription de l'ASN impose au CEA Cadarache de se doter d'un bâtiment de gestion de crise qui résiste à un certain niveau de séisme à échéance de septembre 2018. Il y a effectivement une demande de report de cette échéance à une date qui correspond plus ou moins à la mise en service du RJH. L'instruction de cette demande est en cours. Il ne peut donc pas se prononcer sur les conclusions mais des mesures compensatoires seront à envisager pour que ce report puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

**Mme Saez** remercie M. Le Brozec.

**Mme Noé**, *Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon, Présidente de la Commission Information du Public*, demande si lors de l'enclenchement d'un PPI réflexe, l'ASN est appelée tout de suite ou attend d'être sollicitée par la préfecture.

**M. Le Brozec** répond que l'ASN est engagée tout de suite. Il existe à l'ASN un dispositif d'alerte nationale. En cas d'enclenchement d'un PPI, mais aussi d'un PUI (Plan d'Urgence Interne) ou d'un exercice, les inspecteurs de l'ASN sont appelés sur leur téléphone portable, y compris ceux des autres divisions, et signalent s'ils vont intervenir ou non sur cette crise.

**M. Bruguera**, *représentant de la CGT à la CLI, Président de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA*, a compris que le report peut coïncider avec la mise en service du RJH. Mais il relève que l'INBS risque d'être mise en service avant cette date, ou du moins chargée de combustible. Or il croyait que le CEA serait sollicité pour intervenir en cas de crise.

**M. Le Brozec** répète qu'une prescription a été prise suite à Fukushima – donc un acte réglementaire – qui demande à l'exploitant de se doter d'un bâtiment de gestion de crise pour septembre 2018. L'exploitant a fait une demande officielle de reporter cette échéance. La date envisagée par l'exploitant correspond à un horizon – donc pas au mois ou à six mois près – de la mise en service du RJH. L'ASN est en train de l'instruire. Mais le RJH n'est effectivement pas la seule installation de Cadarache et il y a d'autres installations à prendre en compte, notamment l'INBS. Si ce report est accepté, des mesures compensatoires pourront être envisagées.

**M. Rebollo**, *représentant de la CFDT*, demande si l'ASN investigate sur le report ou si elle a accepté le report, et demande s'il est possible de connaître la raison du report.

**M. Le Brozec** répond que l'ASN n'a pas encore rendu ses conclusions et n'a pas encore accepté. Le dossier est relativement récent et cela nécessite un certain délai.

**M. Brunel** indique que la raison du report est une modification du bâtiment pour améliorer la vie dans l'installation. Cela engage des modifications sur le projet de base et nécessite donc un peu de temps pour le réaliser concrètement. Il importe que les membres de la CLI retiennent que des mesures compensatoires sont déjà en place et que d'autres mesures compensatoires complémentaires seront peut-être demandées par l'ASN après expertise, auxquelles l'exploitant se pliera évidemment.

**Mme Saez** demande à M. Brunel de transmettre à M. Bonnet ses remerciements pour le bon climat qui règne entre la CLI et les exploitants – CEA et ITER. La CLI est là pour poser des questions, et remercie les exploitants de répondre dans la mesure du possible. Elle remercie les participants et propose une pause de 10 minutes avant de tenir l'Assemblée Générale.

*[Reprise après la pause]*

**Mme Marcel**, représentante de l'Association FARE-SUD, souhaite intervenir à nouveau, après discussion au moment de la pause entre certains membres de la CLI, pour exprimer leur frustration concernant la réponse qui a été donnée au sujet du centre de secours. Ils souhaiteraient que les choses se fassent un peu plus rapidement, puisque le rôle de la CLI est d'informer la population et la population peut lui demander où en est ce projet. La CLI sera bien obligée de répondre en disant la vérité, c'est-à-dire qu'actuellement le centre de secours n'est pas aux normes, que les pompiers sont dehors et qu'on fait quelques petites réparations. Ils sont donc inquiets, puisque l'on n'est pas à l'abri des accidents possibles dont la liste a été présentée en début de réunion. Ils insistent donc pour obtenir une mise aux normes plus rapide que ce qui est prévu, sachant que la date reste extrêmement vague. Cela pour pouvoir rassurer la population.

**M. Brunel** exprime son inquiétude sur les capacités de la CLI à informer la population dans de bonnes conditions puisqu'il a expliqué la situation. Par ailleurs, M. Bonnet s'était déjà exprimé et M. Wellhoff lui a attribué des termes qu'il n'a pas employés. Il demande à la CLI d'essayer d'être rigoureuse dans la transmission des messages à la population. Il rappelle que c'est au CEA de Cadarache de répondre à toutes ces contraintes et à toute cette réglementation, et non pas à la CLI qui a un rôle de suivi, d'information et de concertation. Et l'ASN juge en son âme et conscience si les propositions et demandes de l'exploitant sont acceptables ou pas. L'ASN s'est exprimée et a dit qu'elle n'avait pas encore accepté et pourrait faire des demandes complémentaires pour que l'exploitant soit opérationnel en cas d'accident sans disposer encore de ce nouveau centre de secours. Et l'exploitant se pliera à ces demandes complémentaires.

**Mme Marcel** lui répond qu'il est évident que la CLI ne va pas s'adresser en ces termes à la population. Mais qu'il faut néanmoins prendre en compte les interrogations des membres de la CLI même si elle convient les avoir peut-être formulées de façon caricaturale.

**Mme Saez** propose à Mme Marcel de poser la question par écrit et d'avoir une réponse également par écrit pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

**Mme Noé** tient à rappeler à M. Brunel qu'il est associé aux réunions de la Commission Information du Public pour la rédaction du CLIC Info et qu'il n'y a donc aucune ambiguïté sur la façon dont l'information est transmise au public. La CLI doit dire la vérité et le fait à partir des informations communiquées par le CEA et l'ASN.

**M. Rebollo** signale que la réponse de M. Brunel à sa question lui convient parfaitement et qu'elle confirme les informations qu'il avait par ailleurs.

**M. Wellhoff** estime que M. Brunel mettant en doute ses paroles, il suffit de se référer au compte-rendu de la réunion du 10 octobre. M. Bonnet n'a peut-être pas employé exactement les mêmes termes que lui, mais l'ASN a bien confirmé que la construction du nouveau centre de secours pouvait être reportée jusqu'à l'ouverture du RJH. Par ailleurs, ce qui le choque aussi et dont on ne parle pas, c'est qu'il y a eu des cafouillages techniques et financiers. Car les syndicats lui ont rapporté que l'Inspection du Travail a donné un avis défavorable sur le dossier technique de construction, et que le dossier a dû être arrêté, repris et retravaillé pour des questions de sécurité en cas d'attaque extérieure, mais il n'en connaît pas tous ces détails. Or le CEA n'en parle pas et il estime que ce dossier n'a peut-être pas été mené dans des bonnes conditions. Pour lui, il est important de construire ce centre de secours dans les meilleurs

délais. Ce n'est pas de la polémique, mais c'est dans l'intérêt de la population et des gens qui travaillent sur le site.

**M. Brunel** répond qu'il est d'accord avec lui sur le fond mais que la forme et les mots sont importants. Or faire dire au directeur qu'il n'a pas jugé utile de construire ce centre de secours est faux. M. Bonnet le juge évidemment utile mais il y a des aléas qui empêchent de le faire à la vitesse à laquelle il aurait dû ou pu le faire. Il les prend en compte, prend des mesures compensatoires, mais il fera ce centre de secours.

**Mme Saez** remercie les intervenants et propose de passer à l'Assemblée générale.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 décembre 2017

Patricia Saez  
Présidente de la CLI

**ANNEXES :**

- Présentation de M. Fleurot